

Les pionniers de l'or noir du Pechelbronn
(5) ANTOINE LE BEL (~1730-1788)

CHAPITRE X

Officier du comte d'Artois

Après l'équipée de Toulouse, Antoine Le Bel n'accompagne pas François Bastard à Besançon, pour la mise au pas du parlement local, ayant préféré se consacrer, pour une fois, au règlement de ses affaires alsaciennes. Il le suit par contre à Rennes, où il s'occupe de la liquidation des offices parlementaires supprimés. Puis, à l'automne 1773, il entre, à la suite de François Bastard, qui en était devenu le chancelier-surintendant, dans la maison du comte d'Artois, autrement dit du second frère de Louis XVI et futur roi de France Charles X. Il y occupe les fonctions de secrétaire, premier commis des domaines et finances. On le charge également de recueillir les foi et hommages des vassaux. Mais s'estimant insuffisamment rémunéré, il entre en conflit larvé avec son protecteur. Il fait cependant la connaissance de Claude Mabru, collecteur des impôts pour le comte d'Artois en Auvergne. Résultat : il marie sa fille Marie-Anne Charlotte au fils unique de ce dernier, Claude Alexis, qui se destinait d'ailleurs à emboîter la carrière de son père.

Associé à la réforme Maupeou

Après avoir démissionné de ses fonctions de premier président du Parlement de Toulouse, François Bastard s'était vu proposer l'ambassade de Constantinople, mais il la refusa. La même année, on le nomma encore conseiller d'Etat, et le duc de Choiseul, premier ministre, lui proposa la charge de contrôleur général des finances, autrement dit de ministre des finances. Mais il refusa également. Puis le chancelier Maupeou, qui avait succédé au duc de Choiseul, l'impliqua en 1770, avec plusieurs autres conseillers d'Etat, dans sa politique de mise au pas des parlements, autrement dit dans leur dissolution et leur remplacement par des conseils supérieurs, qui ne s'occuperaient (à l'instar du Conseil souverain d'Alsace à Colmar) que de rendre la justice, et non plus de bloquer les nouveaux impôts et décrets royaux.

Etaient visés les parlements de Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix, Metz, Douai, Trévoux, Besançon et Rennes. Dans chaque cas, un conseiller d'Etat fut envoyé sur place en binôme, tels les représentants du peuple en mission de Révolution. C'est ainsi que François Bastard fut d'abord envoyé à Besançon avec le maréchal de Lorges en août 1770 ; puis à Rennes, en octobre 1771, avec le duc de Fitz-James, qui avait déjà été sa doublure à Toulouse (1) (2).

Antoine refusa de l'assister dans la dissolution du Parlement de Besançon, préférant alors faire un nouveau séjour au Pechelbronn. Il n'en revint que lorsque cette liquidation fut consommée (3). L'année suivante, par contre, « *lorsque je fus envoyé à Rennes, raconte le président Bastard, Le Bel revola auprès de moi et m'y accompagna* » (4). Il l'y accompagna d'autant plus volontiers, qu'il avait à se faire pardonner son absence à Besançon.

En tant qu'ancien avocat en Parlement, cette dissolution lui fut particulièrement pénible. « (Je) fu(s) toutefois *consolé*, raconte Antoine Le Bel, *de la violence, qui (m') était faite, par les services qu(e) je rendi(s) à plusieurs membres du Parlement, à qui (j') épargna(i) les mauvais traitements, dont ils étaient menacés* » (3). Pendant une bonne partie de l'année 1772, il s'occupera également d'obtenir du trésor royal le remboursement d'une partie des offices de magistrat supprimés à Rennes et à Toulouse (voir chapitre IX).

Mais il eut sa récompense. En paiement de sa participation à la dissolution du Parlement de Bretagne, il demanda au président Bastard de procurer une charge de capitoul (échevin) de la ville de Toulouse pour son vieux père, pourtant veuf depuis deux ans et déjà septuagénaire. François Bastard, qui avait le bras long, sut l'exaucer sans trop de difficulté fin 1771. Mais M. Le Bel ne put guère en profiter, puisqu'il dut se faire remplacer pour la prestation du serment à Toulouse début 1772 et qu'il mourut l'année d'après à St-Sernin, le 18 février 1773, à l'âge de 75 ans.

En 1773 toujours, en récompense des services rendus, François Bastard est ensuite nommé, avec 14 000 livres de gages par an, à la quadruple fonction de « *chancelier, garde des sceaux, chef du conseil et surintendant des maison, domaines et finances* » de Charles Philippe comte d'Artois, autrement dit de directeur-administrateur de la maison et des propriétés du frère cadet de Louis XVI, celui-là même qui deviendra roi de France en 1824 sous le nom de Charles X. Le comte d'Artois venait alors d'entrer dans sa seizième année et en conséquence s'était vu attribuer un apanage et des revenus dignes d'un prince royal, héritier possible de la couronne. Sa maison comptera donc jusqu'à 460 personnes, dont 388 officiers et des gardes à ses couleurs (5).

Secrétaire premier commis des domaines et finances

Faire partie de la maison d'Artois ne pouvait que présenter des avantages. La vie y serait aisée, sans compter qu'on y trouverait l'occasion d'entrer dans toutes sortes de combinaisons, plus ou moins fructueuses. Antoine Le Bel ne voulut donc point être en reste. Dès que « *je fus mis à la tête de la Maison de Monseigneur le comte d'Artois, raconte François Bastard, il désira entrer dans mes bureaux. J'y consentis* ». Il en fit son « *secrétaire premier commis des domaines et finances* ». « *Sa place n'avait de considérable que les appointements de 4 000 livres par an que j'y attachais, poursuit-il. Elle ne demandait pour être remplie que quelque attention et de la fidélité* » (4).

Antoine Le Bel y consentit, croyant qu'il allait pouvoir cumuler des appointements de 3 600 livres par an pour ses fonctions de secrétaire de la chancellerie, et de 5 000 livres pour celles de secrétaire de la surintendance, puisqu'il allait les exercer toutes les deux. Son collègue Julien Pyron prétend qu'il comptait également cumuler les appointements de secrétaire du sceau, afin de constituer « *une dot à sa fille* » aînée Marie-Anne Charlotte (6). Mais le chancelier Bastard, qui payait ses commis sur ses propres revenus de chancelier-surintendant, refusa d'y consentir pour le motif que ce cumul d'appointements ne se pratiquait pas non plus dans la maison du roi.

Antoine Le Bel dut ainsi se contenter d'un revenu annuel de 4 000 livres, qui restera inchangé jusqu'à la fin de son emploi (7). Il parla de se retirer, mais le chancelier Bastard sut le flatter de nouvelles promesses, offrit de le faire aider dans son travail et lui fit même entrevoir une pension de retraite payée sur les finances du comte d'Artois (3).

En dépit de ces contretemps, le propriétaire du Pechelbronn conçut beaucoup de fierté pour ses nouvelles fonctions. Pour se donner plus de poids dans l'affaire de la forêt du Niederwald, il se vantera ainsi dès juillet 1773, qu'il allait être nommé « *chef des bureaux de la chancellerie de France* » (8). En 1777, quand il eut racheté les trois quarts de la seigneurie de Schoenenbourg, il se présenta ensuite comme « *officier du comte d'Artois* » (9). Ce qui au fin fond de la province d'Alsace devait impressionner plus d'un.

Ces fonctions de premier commis l'éloignaient d'ailleurs moins qu'on ne pense de ses préoccupations de propriétaire du Pechelbronn. L'administration du frère du roi cherchera en effet à augmenter le rendement de ses propriétés. L'une de ses grandes idées sera de monter des compagnies pour la bonification des trois grands marais qui dépendaient de l'apanage : marais poitevin, marais de la baie de Somme et grèves du Mont Saint-Michel.

Près de Vierzon, dans le Berry, elle tiendra également à valoriser des gisements de fer encore inexploités. Elle conviera ainsi le Sr Gau, propriétaire de la manufacture royale d'armes blanches de Klingenthal en Alsace, à se rendre sur place avec deux architectes pour donner ses bons conseils. Mais celui-ci, peu désireux de favoriser une concurrence à ses propres usines, argua que la pente des eaux était insuffisante pour actionner un marteau à la bonne cadence.

Là-dessus, Philippe Frédéric de Dietrich, le directeur des forges éponymes en Basse-Alsace, écrivit à Antoine Le Bel le 12 mai 1778 pour suggérer aux bureaux du comte d'Artois d'y créer au contraire, comme dans les Vosges du nord, une manufacture de canons de fer forgé de tout calibre (10). C'est ainsi que le futur maire guillotiné de Strasbourg entra à son tour au service du comte d'Artois, qu'il expérimenta des fourneaux dans le Berry avant de faire une ample tournée d'inspection, toujours pour le compte du comte d'Artois, des mines des provinces d'Alsace, de Lorraine et des Pyrénées. Ce qui lui donnera la matière de ses fameuses « *Descriptions des gîtes de minerai, des forges et des salines* » de ces mêmes provinces, qu'il publiera à Paris en six volumes à la veille de la Révolution.

C'est également dans la maison du comte d'Artois qu'Antoine Le Bel dut acquérir suffisamment d'aplomb pour reprendre en mains l'administration de sa seigneurie de Schoenenbourg.

Entre les rues Vivienne et Richelieu

Sandrine Bula, l'historienne de l'apanage du comte d'Artois, affirme que les bureaux de la chancellerie du comte d'Artois se trouvaient rue Saint-Marc à Paris (5). C'est dans cette rue de la paroisse St-Eustache, justement, que le Chancelier Bastard avait alors son hôtel (11). Conformément à la tradition de l'époque, le chancelier accueillait donc sa chancellerie dans ses propres appartements. En toute logique, lorsqu'en septembre 1776 Antoine Le Bel fut versé dans les services du nouveau surintendant Radix de Sainte-Foy, c'est dans l'hôtel que celui-ci possédait rue Richelieu, « *près l'hôtel de Choiseul* » (10), qu'il eut ensuite ses bureaux. Si l'on en croit le *Dictionnaire historique des rues de Paris*, cet hôtel de Choiseul occupait les n° 91 et 93 actuels de la rue Richelieu. Et l'immeuble occupé par le surintendant Radix de Sainte-Foy, le n° 95. C'est l'hôtel Cusset actuel.

Antoine Le Bel habitait le quartier. Fin 1759, début 1760, il avait quitté, comme on sait, l'hôtel du marquis de Saint-Sernin, rue de Verneuil (rive gauche), pour s'installer pendant quelques mois rue du Jour, paroisse St-Eustache, sur la rive droite. Puis en octobre 1760, pour se rapprocher de François Bastard, qui après son mariage s'était installé chez sa belle-famille, rue neuve des filles St-Thomas, il était venu habiter un immeuble qui donnait à la fois sur la rue Vivienne et cette rue neuve des filles St-Thomas. Mais comme l'entrée était rue Vivienne, il disait résider rue Vivienne. Après son propre mariage en février 1765, Antoine Le Bel vint s'installer début 1766 rue Notre-Dame des Victoires, qui est une rue immédiatement parallèle à la rue Vivienne, à l'Est. Il y resta au moins jusqu'à fin 1767, date à laquelle il put enfin emménager chez sa belle-famille, dans l'un des deux hôtels qu'Etienne de Serre de Saint-Roman possédait rue Vivienne.

Il occupait le troisième étage (en comptant l'entresol) de l'immeuble qui faisait l'un des deux angles que la rue Vivienne avec la rue Colbert. Il sera donc à deux pas de la surintendance d'Artois, puisque la rue Colbert est une petite rue reliant la rue de Richelieu à la rue Vivienne, qui lui est immédiatement parallèle. Les lettres qu'il recevait alors, étaient donc libellées comme suit : « à Monsieur Le Bel, premier commis des finances du comte d'Artois, rue Vivienne, à côté de la rue Colbert », ou encore « au coin de la rue Colbert » (12). Ces coins sont aujourd'hui occupés par une école maternelle de la ville de Paris d'un côté et les extensions Second Empire de la Bibliothèque Nationale de l'autre. Mais impossible de dire, lequel des deux coins il avait occupé.

Pour sa part, le comte d'Artois résidait en temps ordinaire au premier étage de l'aile sud du château de Versailles, où il avait ses appartements. C'est également là, dans un cabinet jouxtant sa chambre, que se tenait son conseil (5). En avril 1778, toutefois, il indiquera pour domicile ordinaire la rue des bons enfants, paroisse Notre-Dame à Versailles (13).

Antoine Le Bel marie sa fille

Profitant de cette proximité domicile-bureau, Antoine Le Bel recevait souvent ses visiteurs à déjeuner ou à dîner chez lui. Nous savons ainsi que fin 1777, il leur fit découvrir le roquefort, produit typique de son Rouergue natal, qui eut hélas le tort ce soir-là de l'indisposer (12).

Il conviait également dans ses appartements celui qui ne tardera pas à devenir le beau-père de sa fille aînée Marie-Anne Charlotte, Messire Claude Mabru, qui était en effet collecteur en Auvergne de l'impôt du centième dernier, d'abord pour le compte du roi, puis pour le compte de comte d'Artois, lorsque cette province fut versée dans l'apanage de ce prince.

Claude Mabru était un officier très droit et très consciencieux. C'est « *un homme de mérite, honoré de la confiance de l'administration royale. Il n'y a jamais eu de plainte contre lui* », dit de lui une notice datant de 1779. S'il se lia d'amitié avec Antoine Le Bel, c'est sans doute que les deux hommes devaient avoir quelques points communs, tels que la rectitude et la probité. Claude Mabru venait à Paris au mois de janvier de chaque année porter lui-même le produit en or de sa recette de l'année précédente (12). Le plus souvent d'ailleurs, il s'accompagnait de son fils unique Claude-Alexis, puisqu'il le destinait à la même carrière dans la même province d'Auvergne. Le 23 mars 1774, il lui avait ainsi procuré, pour la très coquette somme de 36 000 livres, l'office de trésorier au bureau des finances de Riom, qui était devenu vacant par le décès de Louis François de Leygonie de la Bastide (14).

François Bastard, le chancelier du comte d'Artois, l'avait immédiatement mis à contribution. Les registres nous apprennent qu'il confia ainsi au fils Mabru la collecte dans la province d'Auvergne du droit du centième denier des officiers de judicature, police et finances et autres pour les années 1774 et 1775 « *sans aucune distinction de généralité* ». L'ordre de mission lui demandait même d'« *envoyer tous les quinze jours un bordereau exact de sa recette, (d') en rendre bon et fidèle compte toutes et quantes fois qu'il en sera requis et (d') en remettre le produit au trésor du comte d'Artois, à peine d'y être contraint* ».

Mais Claude-Alexis, sans doute aidé par son père, sut très bien se tirer d'affaire. Pour l'année 1774, sa recette se monta à 41 248 livres, alors que son collègue Delaye ne récolta que 35 273 livres dans le Limousin, et son autre collègue Pineau que 16 041 livres dans l'Angoumois (15).

Nous ignorons la date du mariage religieux de Marie-Anne Charlotte Le Bel et de Claude-Alexis Mabru. Le contrat, en tout cas, fut passé le 6 juin 1777 devant le notaire Dosphant, rue de l'Arbre sec à Paris (17). Il déclare la jeune mariée « *âgée de quinze ans passés* ». Elle serait donc née en 1762, soit trois ans avant le mariage de ses parents le 5 février 1765. Serait-elle issue d'une précédente union ? Sûrement pas ! Tous les documents de famille ultérieurs affirment qu'elle était bien la fille d'Antoine Le Bel et de son épouse légitime Anne-Catherine de Saint-Roman, et leur héritière à égalité de droits avec ses frère et sœur, Marie Joseph Achille et Anne-Rosalie. Il faut donc supposer que son âge fut quelque peu avancé afin de lui donner les apparences de la majorité légale, alors de quinze ans pour le mariage des nubiles.

Son époux fut pour sa part déclaré âgé de « *vingt et un an passés* », ce qui semble exact. Pour ce contrat, M. Mabru père mobilisa pas moins de huit témoins, au premier rang desquels venait son « *petit cousin* », « *le haut et puissant seigneur François Julie comte de la Tour d'Auvergne et d'Apcher, baron de la Margeride, seigneur de Créqui et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi* ». Les autres témoins n'étaient pas moins des représentants de la meilleure noblesse d'Auvergne, soit encore des voisins choisis de Romagnat, près de Clermont-Ferrand, où M. Mabru père avait sa campagne.

De son côté, Antoine Le Bel n'avait convié que quatre témoins. Mais on peut gager qu'ils comptaient parmi ses plus meilleures relations du moment. Le premier d'entre eux n'était autre que Mgr Jean de la Croix de Castries, évêque de Vabres et abbé de Sorgni, autrement dit l'évêque de sa ville natale de St-Sernin-sur-Rance. Il avait son siège épiscopal à Vabres-l'Abbaye, à 4 km à l'ouest de St-Affrique, sur la route de St-Sernin. Jean de la Croix de Castries en fut le dernier titulaire de 1764 à 1790, après avoir été prévôt de Ste-Cécile d'Albi et agent général du clergé de France. C'était un cousin du ministre de la Marine, Charles Eugène Gabriel de la Croix marquis de Castries. Adversaire déclaré des Philosophes, il avait applaudi à la condamnation par l'Eglise de l'*Encyclopédie* ainsi que de l'*Emile* et du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau. Il venait souvent à Paris pour l'assemblée générale des évêques et y mourut en 1796 à 79 ans (18). Au mariage de Marie-Anne Charlotte Le Bel, il était dans sa soixantième année. Et sans doute Antoine Le Bel était-il devenu son agent dans la capitale, lorsqu'il cessa de représenter les intérêts des Etats des quatre vallées des Pyrénées auprès des conseils du roi.

Les trois autres témoins, qu'il avait conviés, sont dans l'ordre : Messire Jean Bardy, vicaire général et officiel du diocèse de Vabres, Messire Perrin, avocat aux Conseils, et Jean Pierre Favier, commissaire député des Etats de Languedoc, sur lesquels, hélas, nous ne savons rien.

En dépit des apparences, ce mariage n'eut pas vraiment besoin d'être arrangé, car les deux jeunes gens seraient en grande partie allés d'eux-mêmes l'un vers l'autre. Nous pouvons même ajouter que l'une des grâces dont s'ornait Marie-Anne Charlotte était d'avoir reçu dès 1773 des leçons de dessin d'un artiste-peintre nommé Treuel, que son père faisait venir à domicile. Et c'est à l'occasion d'une de ces leçons particulières que l'artiste peintre s'était aperçu que le petit tableau que le propriétaire du Pechelbronn avait acheté en avril 1767 pour la modique somme de 15 livres 2 sols, puis posé sur le trumeau de la cheminée de son anti-chambre, était en réalité une oeuvre du grand Nicolas Poussin (1594-1665). Antoine Le Bel s'empressa alors de l'offrir à l'un de ses supérieurs hiérarchiques, le trésorier général Nogaret, qui lui-même le revendit ensuite au comte d'Artois (19).

Conforme au droit écrit auvergnat

Pour son propre contrat de mariage du 5 février 1765, Antoine Le Bel s'était conformé « *aux lois qui régissent (sa ville natale) de St-Sernin, pays de droit écrit, ressort du Parlement de Toulouse* » (16). Le contrat de mariage de sa fille se revendique au contraire du « *droit écrit tel qu'il est observé dans le présidial de Clermont-Ferrand* », et cela même si les jeunes mariés devaient se fixer ou faire des acquisitions dans des pays « *sujets à des lois, coutumes ou usages contraires* ». Cette prépondérance de l'Auvergne sur le Rouergue est évidemment due à M. Mabru père, qui fut toujours « *très impérieux et très exigeant dans ses volontés* », selon les propres termes de son fils (20).

Ainsi donc Claude-Alexis se maria-t-il « *avec les biens et droits lui appartenant* », et qui consistaient en sa charge de trésorier, en ce qui lui est venu de feu sa mère et en ce qui lui revenait d'une feu veuve Blanchon (sa grand-mère maternelle ?), dont il était l'unique héritier.

De leur côté, Antoine Le Bel et son épouse avaient constitué pour leur fille un dot de 43 000 livres en avance d'hoirie sur leurs successions futures, qu'ils promettaient de verser au jeune époux Mabru en plusieurs termes. Le premier terme, de 3 000 livres, serait payé « *en habits et linges de trousseau à l'usage de leur fille* » la veille de son mariage religieux « *en face de la Sainte-Eglise* ». Ce qui sera effectivement observé. Quant aux 40 000 livres restantes, elles devaient être payées à Paris avant six ans en des versements d'au moins 12 000 livres, avec les intérêts « *sur le pied du dernier vingt* ».

Ces 40 000 livres furent-elles jamais versées ? On pourrait en douter au vu de l'inventaire des biens laissés par Antoine Le Bel après son décès le 23 décembre 1788, inventaire qui fait en effet mention d'une dette passive de 66 000 livres, principal et intérêts, envers « *M. Mabru comme mari de Mlle Lebel en vertu de son contrat de mariage* » (16).

Autres dispositions typiquement auvergnates : tout ce qui échera à Marie-Anne Charlotte durant son mariage, soit par succession, donations, legs ou autrement, aura nature de bien dotal. M. Mabru père promettait par ailleurs de loger, nourrir, éclairer, blanchir, chauffer et entretenir les jeunes mariés, leurs enfants ainsi que les domestiques qu'ils auront à leur service. Il promettait aussi de leur donner les sommes nécessaires à leurs menues dépenses particulières et de leur fournir une voiture à deux chevaux, dont il prendra également à sa

charge l'achat et l'entretien, en même temps que les gages de leurs domestiques, « *le tout tant dans sa maison de ville à Clermont que dans sa maison de campagne* » de Romagnat. Il s'engageait même à subvenir aux frais et dépens de l'éducation de leurs enfants. Mais en contrepartie, les mariés devaient lui remettre les revenus dont ils jouiront !

Enfin, dernière disposition : le survivant des époux aura, qu'il ait ou non des enfants, une somme de 8 000 livres sur les biens du premier mourant. C'était la clause dite du « *gain mutuel de survie* ». Si la survivante était Marie-Anne Charlotte, elle reprendra en outre son trousseau, ses bagues, diamants, bijoux, robes, linges et dentelles. Elle aura aussi droit à une pension viagère de mille livres par an sur les biens de son époux. Et si le survivant était Claude-Alexis, il retiendra, outre le gain mutuel de survie, le trousseau de son épouse (17).

Le jeune couple ne perdit pas son temps. Son premier enfant fut annoncé pour avril de l'année suivante. Dès le début du mois de mars 1778, Mme Le Bel et sa seconde fille Rosette (Anne Antoinette Rosalie) prirent donc la route de l'Auvergne pour assister la jeune maman dans ses couches (21). La naissance, heureusement, se passa fort bien le 31 mars 1778, pour la mère comme pour l'enfant de sexe masculin, que l'on prénomma Claude. Il sera polytechnicien et officier d'artillerie dans l'armée napoléonienne. Sa carrière militaire l'amènera à faire plusieurs fois étape au Pechelbronn (22).

Le couple Mabru, auquel Antoine Le Bel enverra encore quelque argent (10), s'installa finalement place du marché au bois (l'actuelle place Michel de l'Hôpital) à Clermont-Ferrand. Marie-Anne Charlotte y ouvrit bientôt une boutique de toile, tissus et colifichets. Elle avait ses appartements au-dessus. Ceux-ci, précise Liliane Godat, l'historienne des Mabru (20), comprenaient un grand salon de réception, des bureaux, où travaillait son époux, et des chambres pour les enfants et les domestiques. Un deuxième fils, Auguste, leur naîtra le 29 juillet 1780 (il dirigera la mine et l'usine de Pechelbronn de 1812 à 1838) ; puis une fille, Adèle, le 2 juillet 1784 (elle aura le marquis de La Fayette pour parrain et épousera un médecin du voisinage, Benoît Monestier). Paul, le dernier et autre futur polytechnicien, ne verra le jour que beaucoup plus tard, le 30 août 1793 (20).

Chargé des foi et hommages

Les fonctions de premier commis des domaines et finances, explique Antoine Le Bel, consistaient au début à expédier des ordonnances, à faire le tableau des fonds destinés pour le paiement et la dépense de chaque mois, à renvoyer enfin les affaires domaniales aux intendants des finances du département concerné. Puis, pour éviter au chancelier Bastard la dépense d'un secrétaire supplémentaire, Antoine Le Bel se proposa de s'occuper également des actes de foi et hommages, qui devaient être rendus par les vassaux du comte d'Artois (7).

La responsabilité n'était pas mince. En octobre 1773, pour son mariage, le comte d'Artois avait reçu en apanage des provinces entières : la vicomté de Limoges ainsi que les duchés d'Auvergne et d'Angoulême, qui avaient été pris sur les domaines du roi. Il reçut également le duché de Mercœur, que le roi avait racheté en 1770 du prince de Conti. Pour que cet apanage produise un revenu net d'au moins 200 000 livres par an, il y sera encore adjoint en mars 1774 le marquisat de Pompadour ainsi que la vicomté de Turenne.

Quand ces domaines passèrent au comte d'Artois, tous leurs vassaux (et ils étaient innombrables, puisque de toute petite noblesse le plus souvent), durent évidemment

renouveler leurs serments. La tâche d'Antoine Le Bel consistait justement (en alternance avec le commis Julien Pyron) à les préparer et à en assurer le suivi administratif. Et du moment qu'il y était, il fut également chargé de percevoir les droits de sceau qui s'y rattachaient.

Voici comment, selon ses propres dires, il s'y prenait. Il inscrivait sur un registre « à ce destiné » la minute des actes de foi et hommages. Il contresignait cette minute avec le vassal et le chancelier Bastard. Il s'occupait ensuite d'expédier sous forme de parchemin les lettres patentes de ces foi et hommages, avec sa signature et celle du chancelier Bastard (6) (7).

C'est ainsi qu'il arriva à Antoine Le Bel de certifier véritables les foi, hommage et serment de fidélité rendus le 25 juillet 1775 au comte d'Artois par M. de Rohan, prince de Soubise, pour la baronnie de Donzenac, dans le Limousin, où devait décéder le 7 juin 1848 sa fille aînée Marie-Anne Charlotte, veuve Mabru (12). Ce certificat est d'autant plus remarquable que M. de Rohan était son voisin du Pechelbronn et de Schoenenbourg, puisqu'il était le propriétaire de la seigneurie contiguë de Soultz-sous-Forêts, où les gens d'Antoine Le Bel venaient chasser.

Bien sûr, le plus souvent, les vassaux du comte d'Artois n'avaient pas les moyens ou le temps de venir spécialement à Paris pour la prestation de leur serment devant le comte d'Artois ou le chancelier Bastard. Ils adressaient alors à la chancellerie une procuration notariée en bonne et due forme, où le nom du représentant qu'ils désignaient était laissé en blanc. Il suffisait alors aux commis de la chancellerie du comte d'Artois de remplir ce blanc du nom de la première personne de leur entourage qui voulut bien prêter le serment à leur place.

Pour ces remplacements au pied levé, Antoine Le Bel prenait le plus souvent un vieux complice, qu'il fréquentait au moins depuis 1769, le Sr Jean-François Mondet, bourgeois de Paris, domicilié Cul de sac St-Fiacre, paroisse St-Eustache (10), et qui avait également servi de prête-nom en décembre 1772 pour permettre à sa femme Anne Catherine de Saint-Roman de racheter les biens de l'épouse décédée de son oncle maternel, le maître doreur parisien Louis Saran. Ou alors Antoine Le Bel prenait un avocat nommé Cramer, qui habitait rue Beaurepaire, paroisse St-Sauveur à Paris. Mais au printemps 1775, et pour varier les plaisirs, il prit son propre garde-magasin du Pechelbronn, Etienne François Saget, qu'il avait sans doute ramené d'Alsace pour un petit séjour dans la capitale.

A notre connaissance, Etienne-François Saget joua le remplaçant au moins cinq fois. Après s'être mis « en devoir et posture de vassal », il prêta ainsi serment, entre les mains du chancelier Bastard, pour :

- Jean Dechastel, résidant en la ville du Puy, pour ses fiefs de Servières, Giberges et Brangeyres dans le duché de Mercœur (12) ;
- Jean-Louis Solier, écuyer chevalier habitant de la ville de Clermont-Ferrand, pour le fief, appelé de la Mallaré, qu'il possède dans la paroisse de Cebazat, élection de Riom (23) ;
- Joseph Augustin de Planchard, écuyer seigneur baron de Cussac, demeurant à Monceau près d'Argentat dans le Bas-Limousin, pour la terre et baronnie de Cussac, située dans la province d'Auvergne (24) ;
- François de Sauret, pour ses fiefs du Jaroussat, de la Chaumette et de Bressanges, dans la vicomté de Murat (duché d'Auvergne) (7) (10) ;
- et Pierre de Mallet de Châtillon, chevalier de la Barthe, pour ses fiefs de Mallaville, de la forêt de Plessac et de la rivière Conflaville dans le duché d'Angoulême (7).

A cet effet, Etienne-François Saget se disait « *bourgeois de Paris* », mais sans indication de domicile, contrairement à la pratique courante, sauf pour les deux premiers serments, où il prétendra habiter rue neuve St-Eustache à Paris.

Mais la chancellerie du comte d'Artois n'était pas vraiment un modèle de saine gestion. Dans les nombreux cartons et registres qu'elle a laissés, on ne trouvera donc pas de comptes réguliers des recettes et dépenses. Juste de temps à autre, des notes partielles, qu'il est impossible de consolider. Un « *Etat des foi et hommages envoyés par M. Le Bel, chef des bureaux de la Chancellerie de Monseigneur de la comte d'Artois* » nous apprend ainsi qu'il avait expédié quinze actes de foi et hommages entre le 15 décembre 1774 et le 20 mai 1775, et qu'il les a facturés à la somme totale de 14 109 livres 14 sols. Du 31 mai au 7 décembre 1775, il a ensuite expédié six autres actes de foi et hommages, facturés 104 livres 8 sols, 425 livres, 763 livres 8 sols, 286 livres 4 sols, 117 livres et 341 livres 8 sols respectivement. Soit au total plus de 16 000 livres pour 21 actes. Cet état n'est évidemment pas complet, puisque Antoine Le Bel prétendra plus tard avoir remis au total 46 ou 47 actes de foi et hommages au chancelier Bastard (19).

Pour ces mêmes foi et hommages, il arrivait aussi qu'Antoine Le Bel se vit adresser des lettres de change. « *Un journal commencé le 7 octobre 1774* » indique ainsi qu'il reçut une lettre de change de 2 784 livres le 30 décembre 1774 ; une autre de 32 livres 12 sols 8 deniers, le 9 février 1775 ; une troisième de 3 000 livres, envoyée par M. Mabru père le 4 mars 1775 ; une quatrième de 1 500 livres expédiée par M. Mabru fils le 7 juillet 1775 et tirée sur M. Tixier, maire de Clermont-Ferrand... (24).

Guetté par le surmenage

Mais contrairement à ce qu'avait laissé entendre le chancelier Bastard, la fonction de secrétaire premier commis n'était pas de tout repos. A lire la seule lettre que nous connaissons de Marie-Anne Charlotte à son père, et qui est datée du 7 septembre 1778, il faut même supposer qu'elle était très prenante. La fille d'Antoine Le Bel s'interdisait ainsi d'adresser à « *son cher petit papa* » des courriers trop fréquents. « *Connaissant vos occupations, écrit-elle, j'évite autant qu'il m'est possible de vous étourdir de mes lettres* » (21).

Même écho dans la correspondance adressée au propriétaire du Pechelbronn au début de 1778, depuis Vabres-l'Abbaye, par Charles Alexandre (de) Neirac, avocat au Parlement et subdélégué de l'intendant de Montauban au département de Vabres (1720-1795). Ce dernier lui est d'autant plus reconnaissant pour les différentes affaires locales qu'il réussissait à faire avancer à Paris (tenue de procès, obtention de rentes, d'offices et d'autorisations de coupes de bois autour de St-Affrique...), qu'il le savait très pris par ailleurs. « *Je suis bien reconnaissant de tous les biens que vous daignez m'accorder, écrit-il le 9 février, malgré vos occupations et le prix de vos moments* ». Le mois suivant, M. de Neirac devine que le propriétaire du Pechelbronn est guetté par le surmenage. « *Ménagez votre santé quelle que forte qu'elle soit, lui écrit-il le 30 mars 1778 (la veille de la naissance de Claude Mabru). Je crains que la continuité d'un travail excessif ne lui porte atteinte.* » (21).

A cela s'ajoute les inquiétudes causées par les fréquents retournements politiques. « *Vous êtes dans le pays des tourbillons et des révolutions, lui écrit M. de Neirac le 28 avril suivant. Celle que votre travail a essuyé (pendant votre absence) en est une preuve bien sensible. Il me tarde d'apprendre quel sera le succès de l'opposition.* » (21).

Les papiers saisis chez Antoine Le Bel, fin décembre 1778, pour les besoins de son procès devant la Grand-chambre du Parlement de Paris, contiennent au total sept lettres, que lui avait adressées **Charles Alexandre (de) Neirac** depuis Vabres-l'Abbaye, siège de l'évêché de Vabres. Allant du 19 décembre 1777 au 28 avril 1778, elles sont débordantes d'amitié et de reconnaissance. Visiblement, Antoine Le Bel lui confiait bon nombre de ses soucis du moment. M. de Neirac le félicite ainsi pour l'heureux mariage de sa fille Marie-Anne Charlotte, puis pour l'heureuse naissance du premier fils de cette dernière.

Antoine Le Bel n'est toutefois pas le seul correspondant parisien de M. de Neirac. Le 10 novembre 1777, celui-ci charge ainsi Isidore Frossard, bourgeois de Paris, de percevoir pour lui les arrérages échus et à échoir d'une rente de 20 livres 15 sols 4 deniers appartenant à son épouse (25). Le 29 avril 1778, Isidore Frossard devint également le fondé de pouvoir de l'assemblée générale des députés du clergé du diocèse de Vabres (26). En sens inverse, M. de Neirac fut chargé début 1781 par Jacques, le fils aîné d'Etienne de Serre de Saint-Roman, de faire dresser l'inventaire après décès des effets se trouvant dans deux chapelles que celui-ci possédait dans le Vabrais (Blanzac et Combret) (27). Bien implantés dans l'intendance épiscopale, les Neirac avaient pu se faire construire à Vabres-l'Abbaye une belle résidence, aujourd'hui hôtel de ville (18).

M. Mabru père fut d'ailleurs lui-même victime de ces retournements. « *Il était trop exact, poursuit notre notice de 1779. Il ne plaisait ni au Chancelier Bastard, ni au Sr Pyron* », le collègue d'Antoine Le Bel déjà cité. Un beau matin, il fut donc révoqué. Mais l'intendance du comte d'Artois n'eut qu'à le regretter, puisque d'une année sur l'autre les revenus du centième denier en Auvergne diminuèrent de plus d'un tiers (12).

M. Mabru père ne put retrouver des fonctions de « *receveur général des consignations et cours de Clermont-Ferrand en Auvergne* » qu'en 1778, lorsque l'Auvergne fut sortie de l'apanage du comte d'Artois pour retourner dans le domaine du roi. En février 1779, il est donc de nouveau de passage à Paris. Comme de bien entendu, il est hébergé chez les Le Bel, rue Vivienne, bien qu'Antoine soit toujours incarcéré à la Bastille. C'est donc à cette adresse de la rue Vivienne qu'il exigera que le comte Sébastien de Rollat, chevalier seigneur de Sarliève et baron de Cournon en Auvergne, lui restitue le 1^{er} janvier suivant, « *en espèces sonnantes d'or et d'argent* », la totalité du prêt de 12 000 livres qu'il lui avait fait (26). ©

Jean-Claude Streicher (janvier 2007)

NOTES :

(1) Notice de Roman d'Amat sur François de Bastard, in « *Dictionnaire de biographie française* », t. 5, p. 74, 1951.

(2) Michaud : « *Biographie universelle ancienne et moderne* », Paris, Ed. Delagrave, notice François de Bastard.

(3) « *Mémoire pour Antoine Le Bel, écuyer, prisonnier ès prisons de la Conciergerie du Palais contre M. le Procureur général* », Paris, 1781. BNF : 4° fm 18140 et 18141, et ABR : E2190.

(4) « *Lettres posthumes de M. Bastard, ancien, premier président du Parlement de Toulouse, Conseiller d'Etat et Chancelier de Monseigneur le Comte d'Artois, suivies d'un mémoire, aussi de lui, sur l'affaire de Le Bel, autrefois son secrétaire, et depuis commis dans ses bureaux, publiées par son fils* », 1781, BNF : Z Beuchot-908 (Bis, 4).

(5) Sandrine Bula : « *L'apanage du comte d'Artois, 1773-1790* », Paris, Ecole des Chartes, 1993, 260 p.

(6) AN : x/2b/1434.

(7) AN : x/2b/1427.

(8) ABR : E2615.

(9) Arch. Mun. de Haguenau : JJ239.

(10) AN : x/2b/1429.

(11) AN : MC ET/XXX/432.

- (12) AN : x/2b/1428.
(13) AN : MC ET/LIII/540.
(14) AN : V1/473 pièce 499.
(15) AN : R1/511.
(16) ABR : 6E40.2/115.
(17) AN : MC ET/XXIV/893.
(18) Abbé Th. Nayral : « *Aperçus historiques sur la ville de Saint-Affrique et sur l'évêché de Vabres* », Carcassonne 1877, réédition 1996.
(19) AN : x/2b/1435.
(20) Liliane Godat-Chanimbaud : « *Ces Auvergnats oubliés qui firent la France et préparèrent l'Europe : Antoine (Auguste) Mabru, les Le Bel et l'exploitation du pétrole en Alsace* », auto-édition, 63580 St-Etienne-sur-Usson, mars 2004, 354 pages, 91 illustrations.
(21) AN : x/2b/1432.
(22) Liliane Godat-Chanimbaud : « *Ces Auvergnats oubliés qui firent la France et préparèrent l'Europe : Lieutenant-Colonel d'Artillerie (Chevalier) Claude (de) Mabru* », auto-édition mars 2002, 315 pages, 75 illustrations.
(23) AN : x/2b/1431.
(24) AN : x/2b/1433.
(25) AN /MC ET/XXX/456.
(26) AN : MC ET/XXX/460.
(27) AN : MC ET/LVI/262.